|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/31/2 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 1er août 2016 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente et unième session**

**Genève, 19 – 23 septembre 2016**

Accréditation de certaines organisations

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 21 juillet 2016, ont demandé à être accréditées à la trente et unième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations.
3. Conformément à la décision prise par le comité à sa trentième session au titre du point 4 de l’ordre du jour, le formulaire de demande d’accréditation et les renseignements communiqués par Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin), Proyecto ETNOMAT, département d’anthropologie sociale, Université de Barcelone (Espagne) et Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte (SUCOVEPO) figurent à nouveau dans l’annexe pour examen par le comité.
4. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

Organisations qui ont demandé leur accréditation en qualité d’observatrices pour les sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC)

Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin)

Juristes pour l’environnement au Congo (JUREC conseil)

Proyecto ETNOMAT, département d’anthropologie sociale, Université de Barcelone (Espagne)

Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte (SUCOVEPO)

Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC)

À

Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

L’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC) a l’honneur de vous informer que notre Corporation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

Je vous prie de trouver ci‑joint les renseignements biographiques de notre Corporation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Sa Majesté Mfumu Difima Ntinu

Secrétaire général

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2),[[2]](#footnote-3)

Nom complet de l’organisation

Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC)

Description de l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo

La Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2016, reconnait l’Autorité coutumière en son article 207.

La loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le Statut des Chefs coutumiers en République démocratique du Congo, s’ajoute à l’arsenal juridique sur l’organisation territoriale, administrative et politique du pays, qui confère au Chef coutumier, en plus des responsabilités coutumières, des charges administratives.

Depuis des années, les Chefs coutumiers de la République démocratique du Congo se sont regroupés au sein de la Corporation dénommée **“Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo”**, reconnue par les arrêtés ministériels 1011/CAB/MIN/RIJ&GS du 15/11/1996 & 163 CAB/MIN/J&DH/2013 du 20 mai 2013.

Elle est composée d’un Comité exécutif national. Dirigé par le Président national, suivi du Secrétaire général; ainsi que des Comités provinciaux et territoriaux en provinces.

Principaux objectifs de l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC)

* veiller à la cohésion, à la solidarité et à la justice sociale dans les communautés locales ainsi que dans leurs entités de base;
* sauvegarder et faire respecter les valeurs traditionnelles morales, le patrimoine culturel, les vestiges ancestraux dont les sites et lieux coutumiers sacrés;
* veiller, conformément à la loi, à la protection des espaces fonciers qui relèvent des terres des communautés locales;
* promouvoir les relations de bon voisinage avec les entités voisines;
* consolider le partenariat avec les pouvoirs publics, à travers les charges administratives confiées aux Chefs coutumiers;
* contribuer à la bonne marche du processus de décentralisation en cours en République démocratique du Congo, pour son émergence;
* faire appliquer les textes légaux sur la Loi foncière et le Code forestier, en vue d’une réponse positive aux aspirations profondes des communautés de base;
* régler des conflits entre les différentes communautés locales, les familles dans leurs entités respectives pour le bon voisinage, la bonne cohésion et la paix pour un développement harmonieux.

Principales activités de l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC)

* exécution des lois, les édits, les règlements nationaux et provinciaux, les décisions et les règlements de la chefferie, du groupement et du village;
* promotion de la paix et la sécurité dans des entités administratives;
* consolidation de la mise en place des mécanismes appropriés de développement intégral des entités, notamment dans les domaines de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche, de l’artisanat, des coopératives d’épargne et des microcrédits, des infrastructures de base telles que les routes, les écoles, les centres de santé, l’habitat, l’eau et l’électricité;
* lutte contre la désertification rurale, la destruction des écosystèmes et le réchauffement climatique par la protection de la flore, de la faune, des eaux et des rives ainsi que par la promotion de l’écotourisme, du reboisement et de l’éducation environnementale;
* lutte contre la délinquance juvénile, l’abandon, la maltraitance des enfants, notamment la pédophilie, les abus sexuels et l’exode rural;
* exécution des mesures d’éradication des maladies endémiques, pandémiques entre autres, les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA;
* protection des espaces fonciers qui relèvent des terres coutumières.

Lien entre l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo et les questions de propriété intellectuelle examinées par le Comité

Ces questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, constituent une exclusivité des Autorités traditionnelles, dont celles de la République démocratique du Congo.

Les objectifs et principales activités de notre Corporation cités ci‑haut sont une grande illustration.

La République démocratique du Congo s’est lancée dans un vaste chantier de réformes dans différents secteurs de la vie nationale, à travers le programme d’action du Gouvernement de la République. Parmi ces réformes figurent, entre autres, celles susceptibles de régir l’utilisation et la gestion des ressources foncières et forestières ainsi que leur contribution au développement économique et social. L’Autorité traditionnelle demeure l’interlocuteur attitré en cette matière en République démocratique du Congo.

Les échanges et résolutions de ces sessions produiront des résultats bénéfiques pour tous, à travers un partenariat efficace.

Les questions liées aux savoirs traditionnels et folkloriques font partie des attributions des Autorités traditionnelles, garantes de la culture congolaise, qui se veut raffermie, sous l’impulsion d’une coopération agissante.

Pays dans lequel l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo exerce l’essentiel de ses activités

République démocratique du Congo.

Partenariat : Cameroun, Gabon, Côte d’Ivoire, Afrique du Sud, Bénin, Congo Brazzaville, Zambie, Nigeria, Angola, USA, Belgique, Cerdotola, Centre Wallonie, Musée de Tervuren, Fesnag, Forum des rois d’Afrique

Informations supplémentaires

Les Autorités traditionnelles du Congo sont déterminées à poursuivre le plaidoyer relatif à la prise en compte des droits des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones, à travers la réforme foncière et les processus connexes en cours dans notre pays, notamment les industries extractives, l’aménagement du territoire, le zonage d’exploitation, la foresterie communautaire, etc.

Le partenariat avec le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle constituerait un cadre permanent d’échange pour soutenir le processus de réforme foncière, visant à clarifier les droits de jouissance des peuples autochtones, ainsi qu’une meilleure participation de tous, à cette réforme et ses programmes.

Coordonnées complètes de l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo

Adresse postale :

Siège : Avenue de la Démocratie n° 7476

KINSHASA/Commune de la Gombe

N° de téléphone : (+243) 0812400008 / (+243) 0999943607

Adresse électronique : mfumudifima@gmail.com, difimabolls@yahoo.fr

Sa Majesté Mfumu Difima Ntinu

Secrétaire général de l’Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo

Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin)

À

Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver
ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



*Aigbe A. Marcellin*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4),[[4]](#footnote-5)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Jeunesse sans frontières Bénin – “Youth Without Border Benin”
(JSF Bénin)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin) est une association caritative de jeunes pour l’entraide et le développement avec des activités multisectorielles et multiculturelles de production, de transformation des plantes médicinales, de soins de santé primaire, de promotion et de valorisation des bonnes pratiques, des connaissances traditionnelles de soins de santé humaine et animale. Elle intervient dans les domaines de l’éducation, la santé, la protection de l’environnement, la valorisation du patrimoine culturel africain, l’artisanat, la pharmacopée, la recherche appliquée sur le potentiel des ressources naturelles endogènes, les savoirs traditionnels, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de capacité des praticiens de la médecine traditionnelle, le plaidoyer et le lobbying.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* + contribuer à la valorisation des bonnes pratiques et connaissances traditionnelles de soins de santé naturelle à base de plantes médicinales pour le bien‑être sanitaire, socioéconomique et culturel des populations autochtones pauvres et à faibles revenus;
	+ faire la promotion de l’utilisation à grande échelle des énergies renouvelables et la protection de l’environnement;
	+ développer des chaînes de valeur de production et de transformation des plantes médicinales et aromatiques de santé humaine et animale, de croissance de l’économie locale, d’auto emploi des jeunes déscolarisés, diplômés sans emploi et femmes rurales;
	+ assurer l’équité genre, le développement, la promotion des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, des filles, des enfants et des personnes handicapées;
	+ assurer le renforcement organisationnel et institutionnel de l’ONG JSF Bénin;
	+ assurer le renforcement des capacités des groupes cibles;
	+ mobiliser des ressources pour l’ONG JSF Bénin;
	+ intensifier la fourniture des services sociaux de base;
* développer l’agriculture bio respectueuse de l’environnement;
	+ communication et information;
	+ contribuer à la promotion, la valorisation et la conservation des bonnes pratiques, connaissances traditionnelles et savoir‑faire de l’Afrique contemporaine;
	+ assurer le suivi et évaluation des projets et programmes;
	+ assurer l’éducation civique des populations à la base et le contrôle citoyen de la gestion des collectivités locales et du pouvoir central d’action;
	+ développer la coopération Nord–Sud–Sud d’échanges d’expériences et de transfert de connaissances.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* + formation des praticiens de la médecine traditionnelle sur les techniques de collecte et de transformation des plantes médicinales en phyto‑médicaments de soins de santé humaine et animale;
	+ promotion et valorisation des connaissances traditionnelles associées et bonnes pratiques endogènes de soins de santé naturelle et de bien‑être des populations africaines et universelles;
	+ formation des groupements de femmes et organisations paysannes sur les techniques culturales d’agriculture bio et du potentiel du moringa oléifera;
	+ sensibilisation des agents de santé, paysans et femmes rurales sur le potentiel de micro nutriment du moringa pour les soins de santé humaine et animale;
	+ réalisation d’études de recherche sur le potentiel des ressources naturelles endogènes;
	+ plaidoyer en direction des autorités politico‑administratives sur le développement et l’utilisation à grande échelle des énergies renouvelables au Bénin;
	+ production et transformation du jatropha curcas en bio carburant de substitution au gasoil classique pour faire fonctionner les moulins à céréales en milieu rural au Bénin;
	+ défense des droits humains et lutte contre toutes les formes de discrimination à l’égard des enfants, des filles et des personnes handicapées;
	+ promotion de l’agriculture biologique respectueuse de l’environnement;
	+ promotion et restauration des plantes biogénétiques menacées de disparition;
	+ mobilisation sociale des communautés à la base pour un changement des mauvais comportements de non‑respect de l’hygiène, de dégradation de l’environnement, des bonnes pratiques alimentaires, etc.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Les connaissances traditionnelles et bonnes pratiques endogènes de soins de santé naturelle à base de plantes et des savoirs endogènes que nous avons appris et hérités de nos grands‑parents en Afrique, et au Bénin en particulier, ne sont pas encore connues du grand monde scientifique au niveau de la propriété intellectuelle.

Ayant appris que cette question préoccupe l’OMPI pour briser cette chaîne d’exclusion des connaissances traditionnelles et pratiques endogènes de l’utilisation des plantes médicinales et savoir‑faire traditionnels pour administrer des soins de santé humaine et animale et la sauvegarde de la biodiversité, l’amélioration des bases de données sur les connaissances traditionnelles au niveau de l’OMPI.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République du Bénin.

Informations supplémentaires : veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L’ONG Jeunesse sans frontières Bénin a été créée le 18 juillet 1993.

Depuis 2003, l’ONG JSF Bénin a conduit une étude de recherche sur le potentiel énergétique du jatropha curcas, ce qui lui a permis de réaliser des activités de production, de transformation et d’utilisation expérimentale de l’huile de cette plante comme un carburant de substitution au gasoil classique pour contribuer à l’atténuation du réchauffement climatique, des émissions de CO2, le couvert végétal des sols dégradés, la fourniture de biofertilisant aux paysans locaux et jardiniers.

En 2005, elle a réalisé des activités de démonstration de l’utilisation de l’huile de jatropha curcas pour faire fonctionner les moulins dans les départements de l’Atlantique, du Littoral, du Mono‑Couffo, du Zou‑Collines, de Ouémé‑Plateau et du Borgou

En 2007, elle a obtenu le 1er trophée d’Excellence du Président de la République du Bénin, M. Thomas Boni Yayi, à travers la production du biocarburant diesel à base du jatropha curcas comme source endogène de substitution au carburant classique dans les communautés rurales et périurbaines

De 2007 à 2009, elle a bénéficié d’une subvention du Programme de micro‑financement du Fonds pour l’environnement mondial (PMF/FEM) via la représentation du Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin (UNDP – Bénin), projet n° BEN/SGP0P4/Core/07/07/01/07

Pour assurer le renforcement des capacités des groupements de femmes et mixtes de Tori‑Bossito et Hèvié‑Allassako. Pour la production du jatropha curcas en culture associée et de production du biocarburant diesel.

En 2011, JSF Bénin a bénéficié de l’appui financier du Fonds de solidarité pour le développement de l’Ambassade de France à Cotonou pour renforcer les capacités des groupements de femmes, des agents de santé et paysans locaux de la commune de Tori‑Bossito sur les techniques culturales et l’utilisation du moringa oléifera pour résoudre les problèmes de malnutrition et l’anémie chez les enfants de 9 mois à 6 ans, les femmes enceintes et allaitantes.

En avril 2013, le président de JSF Bénin, M. AIGBE A. Marcelin, a été élevé au grade de Chevalier de l’ordre du mérite du Bénin pour les nombreux services rendus à la nation béninoise et aux pays de la sous‑région à travers les résultats de ses recherches appliquées sur le potentiel des plantes médicinales de santé naturelle, par décret présidentiel n° 2012‑323 du 28 août 2012, pour les éminents services rendus à la nation; dont la réception dans l’ordre du mérite du Bénin a été faite le 10 avril 2013 à la grande Chancellerie de l’Ordre national du Bénin.

En 2014, le président de JSF Bénin, M. AIGBE A. Marcelin, a été lauréat des trophées ALOPHEIR 2014 inventeur innovateur émérite d’Afrique à travers son produit Africa Micro Nutriments de soins de la malnutrition.

En 2015, le président de JSF Bénin, M. AIGBE A. Marcelin, a été lauréat des trophées Palme d’or 2015.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale :

Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin)

08 BP : 725 Tri Postal Cotonou

N° de téléphone : (00229) 97 98 48 74

N° de télécopieur : (00229) 21 31 82 00

Adresse électronique : aigbejsf@yahoo.fr ou jsf\_benin1993@yahoo.fr

Site Web : www.jsf‑benin.org

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Aigbe A. Marcellin

Président JSF Bénin — ONG

Naturopathe

Chercheur en ressources naturelles endogènes

Chevalier de l’Ordre du mérite du Bénin.

Juristes pour l’environnement au Congo (JUREC conseil)

À : Division des savoirs traditionnels

 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Felix Credo Lilakako Malikuka

******

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[5]](#footnote-6),[[6]](#footnote-7)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Juristes pour l’environnement au Congo, JUREC conseil

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

JUREC est une organisation non gouvernementale de droit congolais, spécialisée sur des questions de droit de l’environnement et des ressources naturelles. Elle est affiliée au Ministère de l’environnement, de la conservation de la nature et du développement durable de la RD Congo. Créée à Kinshasa le 8 mars 2013, enregistrée au Ministère de la Justice et Droits humains sous le n° F.92/22.412 et ayant reçu un avis favorable de fonctionnement au Ministère de l’environnement sous le n° 1329/CAB/MIN/ECN‑T/05/12/BNME/2014 du 5 juin 2014.

L’ONG JUREC conseil travaille dans l’accompagnement des communautés locales et la résolution des conflits liés à la gestion et à l’exploitation des ressources naturelles. L’organisation est fortement engagée sur les questions de la conservation de la nature, spécialement sur l’accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques et savoirs traditionnels.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* contribuer à l’émergence du droit de l’environnement par le suivi et l’évaluation de l’application de la législation en matière environnementale et des ressources naturelles;
* vulgariser le droit de l’environnement et des ressources naturelles à travers toutes ses thématiques;
* contribuer à la gestion durable des ressources naturelles notamment les forêts, la biodiversité, les mines, les hydrocarbures;
* contribuer à la promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles;
* réaliser des études socioéconomiques pour le développement des communautés locales et peuples autochtones;
* créer un espace de réflexion et d’échange sur les sujets relatifs à l’environnement et au développement des communautés locales et peuples autochtones;
* assurer la défense des droits des communautés locales et peuples autochtones liés à la gestion et à l’exploitation des ressources naturelles et à leur droit d’accès à la terre.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Analyses juridiques environnementales et publications
* Sensibilisation et formation des communautés locales et autochtones et des autorités politico‑administratives locales sur le droit de l’environnement
* Structuration des associations locales à la base
* Organisation de conférences, ateliers, séminaires sur les ressources naturelles
* Encadrement scientifique des jeunes chercheurs sur le droit des ressources naturelles
* Consultations juridiques environnementales
* Contribution à l’élaboration des lois et mesures d’application sur les ressources naturelles et l’environnement

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

L’organisation travaille avec le Ministère de l’environnement avec l’appui de la FAO sur les questions de propriété intellectuelle liées aux données des ressources naturelles dans le contexte de la REDD+. En outre, elle travaille étroitement avec la Direction (département) du développement durable de la RDC dans le processus de mise en œuvre du Processus de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques. Aussi, l’organisation travaille sur l’APA dans les publications au sein du Centre de droit de l’environnement au Congo. JUREC est la seule organisation de juristes congolais qui appuie le Ministère congolais de l’environnement sur les questions juridiques de l’APA. Nous avons réalisé plusieurs analyses juridiques sur l’APA, notamment à la Revue de droit de l’environnement en Afrique, à la Revue de l’IFDD/Francophonie. Et actuellement, l’organisation travaille pour publier un ouvrage sur les aspects juridiques des savoirs traditionnels en RDC.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République démocratique du Congo (RDC)

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L’organisation JUREC conseil est dotée d’un Centre de recherche en droit de l’environnement qui travaille notamment sur les questions d’APA et les aspects juridiques des savoirs traditionnels en RDC. Le travail consiste notamment à initier les jeunes chercheurs en droit (étudiants) sur les questions de la biodiversité et des savoirs traditionnels, notamment la propriété intellectuelle.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale :

124, Boulevard du 30 Juin, Immeuble Soki, Kinshasa/Gombe, RD Congo

N° de téléphone : +243819940015

Adresse électronique : jurec.conseil@gmail.com

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Lilakako Malikuka Felix Credo, Président du Conseil d’administration

Proyecto ETNOMAT, département d’anthropologie sociale, Université de Barcelone (Espagne)

À : Division des savoirs traditionnels

 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[7]](#footnote-8),[[8]](#footnote-9)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Proyecto ETNOMAT, département d’anthropologie sociale, Université de Barcelone (Espagne)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

Financé par le Gouvernement espagnol, le projet ETNOMAT est mené dans le cadre de l’Université de Barcelone, sous la direction de Mme Mónica Martínez Mauri et avec la participation de cinq autres chercheurs. Il vise à analyser d’un point de vue ethnographique l’élaboration de systèmes de propriété intellectuelle dans six contextes culturels distincts : Catalogne (Espagne), Écosse (Royaume‑Uni), Cabo Verde, Sénégal, Gunayala (Panama) et Altiplano Kiche’ (Guatemala).

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* formation universitaire et recherche
* étudier sous l’angle ethnographique l’élaboration de systèmes de propriété intellectuelle dans différents contextes culturels
* favoriser la formation de futurs anthropologues dans le domaine de la propriété intellectuelle et des expressions culturelles traditionnelles

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* recherche ethnographique
* diffusion des résultats issus de la participation à des congrès et publications
* enseignement

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Le projet ETNOMAT vise à effectuer une recherche comparative sur les expressions culturelles traditionnelles, portant notamment sur les questions sociales, économiques et politiques que soulèvent leur création, leur utilisation et leur commercialisation, ainsi que leur conceptualisation en tant que propriété intellectuelle. La recherche met l’accent sur les processus au travers desquels certains objets (et pas d’autres) deviennent des marqueurs ethniques, ainsi que sur les processus à l’origine de litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle sur certains de ces objets. Ces thèmes revêtent un grand intérêt pour l’économie culturelle du XXIe siècle, caractérisée par une mondialisation et une ethnicisation croissantes. La tendance est actuellement à la marchandisation des produits associés à certaines cultures et aux actions visant à contrôler les droits attachés à ces produits. On observe parallèlement un souci accru de savoir qui doit bénéficier de l’exploitation des images, des dessins et modèles ou des savoirs traditionnels.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Espagne, Guatemala, Panama, Cabo Verde, Royaume‑Uni, Sénégal.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Il est fondamental pour le projet ETNOMAT que nous assistions aux débats qui auront lieu pendant les sessions de l’IGC en 2016 et 2017. Seule la participation à ces sessions nous permettra d’avoir une vue d’ensemble du phénomène que nous souhaitons examiner et d’être au courant des dernières évolutions juridiques qui auront une incidence sur les environnements locaux que nous étudions sous l’angle ethnographique.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : Universitat de Barcelona, Dpt. Antropología Social

c/ Montalegre, 6‑8

08001 Barcelone

N° de téléphone : +34 609076626

Adresse électronique : martinezmauri@ub.edu

Site Web : www.ub.edu

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Mme Mónica Martínez Mauri

Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte (SUCOVEPO)

À

Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver
ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

** **

*PADONOU C. A. ANTOINE*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[9]](#footnote-10),[[10]](#footnote-11)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

SUCOVEPO est une ONG nationale qui contribue à l’enracinement, la préservation, la promotion des bonnes pratiques et savoirs ancestraux du Culte vodoun et regroupe les Tradipraticiens dans le but de vulgariser leurs connaissances avec la contribution des chercheurs nationaux, régionaux et internationaux sur des bases bien définies.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* faire connaitre le culte vodoun au Bénin, en Afrique et dans le monde en mettant à la disposition des peuples des connaissances réelles grâce à des moyens pratiques de communication
* regrouper les Tradipraticiens dans le but de vulgariser leurs connaissances avec la contribution des chercheurs nationaux, régionaux et internationaux sur des bases bien définies
* approfondir les recherches sur la nature et les thérapeutiques des maladies dont le traitement est réfractaire et onéreux à la médecine moderne
* participer aux réunions et conférences nationales, régionales et internationales concernant le culte vodoun et la pharmacopée
* proposer au gouvernement et aux collectivités locales des mesures appropriées pour la promotion des bonnes pratiques et des rites du culte vodoun capables de donner des informations sur les pratiques du vodoun dans nos écoles, collèges, universités de chez nous et ailleurs pour l’amélioration des conditions de vie et de travail des êtres humains
* développer la coopération Nord–Sud–Sud d’échanges d’expériences et de transfert de connaissances

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* formation des adeptes du culte vodoun aux techniques de prévention des IST, VIH/Sida;
* promotion et valorisation des connaissances traditionnelles des couvents et bonnes pratiques endogènes de soins de santé;
* production et transformation des plantes médicinales en phytomédicaments de soins préventifs et curatifs au profit des communautés à la base;
* protection de l’environnement.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Les connaissances traditionnelles et bonnes pratiques endogènes de soins de santé naturelle à base de plantes et des savoirs endogènes que nous avons appris et hérités de nos grands‑parents en Afrique et au Bénin en particulier ne sont pas encore connues du grand monde scientifique au niveau de la propriété intellectuelle.

Ayant appris que cette question préoccupe l’OMPI pour briser cette chaîne d’exclusion des connaissances traditionnelles et pratiques endogènes de l’utilisation des plantes médicinales et savoir‑faire traditionnels pour administrer des soins de santé humaine et animale et la sauvegarde de la biodiversité, l’amélioration des bases de données sur les connaissances traditionnelles au niveau de l’OMPI.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République du Bénin.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 **mots au maximum).**

SUCOVEPO est une ONG nationale qui contribue à l’enracinement, la préservation, la promotion des bonnes pratiques et savoirs ancestraux du Culte vodoun et regroupe les Tradipraticiens dans le but de vulgariser leurs connaissances avec la contribution des chercheurs nationaux, régionaux et internationaux sur des bases bien définies.

En 2014, le président de SUCOVEPO, M. Padonou Coovi Aboua Antoine, a été lauréat des trophées ALOPHEIR 2014 inventeur innovateur émérite d’Afrique.

En 2015, le président de SUCOVEPO, M. Padonou A. C. Antoine, a été lauréat des trophées Palme d’or 2015.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : BP : 84 DASSA – ZOUME République du Bénin

N° de téléphone : (00229) 97 86 71 74

Adresse électronique : sucovepo@yahoo.fr

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Padonou Coovi Aboua Antoine

Président SUCOVEPO – ONG

Tradithérapeute

Chercheur en médecine naturelle

Expert en sante naturelle et bien‑être.

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-5)
5. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-7)
7. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-8)
8. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-9)
9. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-10)
10. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-11)